



Commune de
Vully-les-Lacs

Au Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal 2024 / 08

Tour de Romandie 2026 :
demande de cautionnement 2026 de CHF 30'000.- et
demande de crédit extrabudgétaire 2024 de CHF 30'000.--

Point porté à l'ordre du jour de la séance
du 25 juin 2024

Approuvé en séance de Municipalité le 21 mai 2024

Table des matières

1. Préambule	3
2. Prise de position de la Municipalité	3
3. Coûts des Festivités.....	4
4. Soutien communal	4
5. Conclusions.....	5

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Préambule

Plusieurs élus communaux se sont rapprochés des organisateurs du tour de Romandie afin de prendre des renseignements quant à une éventuelle organisation d'une étape du tour. Une opportunité se dessine pour organiser l'étape du contre la montre en 2026. Monsieur Pascal Bärtschi, responsable du parcours est venu à Salavaux pour une première évaluation de faisabilité.

Les feux sont aux verts.

Un tel évènement offre un grand coup de projecteur à la commune hôte. Il met en avant les valeurs sportives et offre à sa population un événement fédérateur et festif. Il demande également un effort important d'organisation porté par un comité privé. Une telle étape représente également un investissement financier important. Du fait que, des infrastructures publiques seront utilisées et que la population sera impactée par l'organisation, il est essentiel d'avoir un soutien politique solide.

Avant de poursuivre à la mise en place d'un comité d'organisation, l'avis de la municipalité à ce projet a été demandé.

2. Prise de position de la Municipalité

Comme mentionné dans sa réponse à la question des organisateurs lors du Conseil communal du 12 avril 2024, la Municipalité soutient une organisation privée qui serait mise en place pour organiser une étape du Tour de Romandie. Cet appui est cohérent avec le soutien donné à d'autres grandes manifestations qui ont eu lieu sur le territoire communal depuis le début de la législature. A cet égard, dans la mesure des contraintes cantonales et des respects des normes, elle donnera son plein appui à l'autorisation d'une grande manifestation sportive sur le territoire communal. En outre, la Municipalité, par le biais des services communaux concernés, est prête à appuyer le comité d'organisation sur les aspects touristiques, sécuritaires et infrastructures. Par contre, en sa qualité d'autorité, elle ne désire pas être intégrée dans le comité d'organisation mais peut y être invitée selon les besoins.

L'année 2026 sera une année tout à fait particulière pour la Commune de Vully-les-Lacs. En effet, non seulement 2026 verra les 15 ans de la commune, mais elle marquera également la fin de la législature actuelle et le début de la nouvelle !

De plus, la couverture médiatique de cet événement en fait une vitrine incomparable et inespérée pour notre commune. Nous avons aujourd'hui l'occasion de positionner notre commune sur la carte de la Broye mais aussi celle de la Suisse et ...de faire connaître notre Région aux millions de téléspectateurs à l'étranger !

Pour toutes ces raisons, la Municipalité soutient l'organisation de cette manifestation.

3. Coûts des Festivités

Ceci aura naturellement un coût. Et cette manifestation sera gratuite pour la population.

Voici comment peuvent être évalués les coûts après discussion avec le TDR basée sur leur longue expérience :

• Participation au Tour à payer à Chassot Concept (inscription - organisation)	env. 60'000
• Budget estimé pour festivités annexes selon planification future	env. 60'000
• Total	env. 120'000

4. Soutien communal

La Municipalité s'engage à soutenir cette manifestation, par le biais de deux aides :

- Financière par un ou des versements totalisant un montant maximum de CHF 60'000 avant la manifestation ;
- Logistique et technique par les heures des services de voirie qui ne seraient pas refacturés (déchets, pose signalétique, etc.)

Ce soutien serait soumis à une convention entre la commune et le Comité d'organisation, dans laquelle sera notamment fait mention de la composition dudit Comité.

Des contre-prestations liées à la promotion touristique de la commune peuvent être envisagées.

Le montant total ainsi versé serait conditionné aux règles suivantes :

- Respect des règles fixées par les services compétents suite à la validation du POCAMA ;
- Non rémunération des organisateurs en dehors des défraiements ;
- Le 50% de la somme versée serait considérée comme un don à l'organisation d'une manifestation permettant une grande visibilité pour la commune ;
- Le 50% de la somme versée serait remboursé à la commune après la clôture des comptes de la manifestation pour autant que le bénéfice le permette. Ce montant serait donc versé à titre de caution.

5. Conclusions

Considérant ce qui précède, la Municipalité vous invite à voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Vully-les-Lacs

- Vu le préavis municipal No 2024 / 08
- Ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à financer par un ou des versements totalisant un montant maximum de CHF 60'000 avant la manifestation, la première moitié sous forme de don en 2024 et la seconde sous forme de cautionnement d'ici en 2026, remboursable en cas de bénéfice ;
2. De lui accorder dans ce but, un crédit extrabudgétaire sous la période 2024 de CHF 30'000.- pour le don ;
3. D'autoriser la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante ;
4. D'autoriser la Municipalité à venir en aide aux organisateurs d'un point de vue logistique et technique par les heures des services de voirie qui ne seraient pas refacturés (mise à disposition de salles communales, déchets, pose signalétique, etc.).
5. De comptabiliser la partie don dans le fonctionnement par le compte 3193.100, section 1620 et d'activer le cautionnement dans le bilan.

Ainsi adopté en séance du 21 mai 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



M. Verdon



La Secrétaire :



S. Baumann

Municipaux délégués :

Mme Laetitia Kohler, Dicastère des manifestations et animation de la Commune

M. François Haenni, Dicastère des Finances

Annexe :

Questions des organisateurs